

RÉINSCRIPTION 2019-2020
Baccalauréat bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie
(1-217-1-0)

Voici quelques spécificités concernant l'inscription à certains cours :

Stage initiation pratique 1 et 2 (PSE22071A/PSE22072A)

Vous devez vous inscrire à ces sigles de cours **uniquement** si vous avez complété les **9 cours obligatoires de niveau 1000.**

Vous devez vous inscrire à la section inscription « **A STG** » du **PSE22071A** de **l'automne 2019** et choisir ensuite un **TP.**

Vous devez vous inscrire ensuite à la section inscription « **A STG** » du **PSE22072A** de **l'hiver 2020** et **choisir le même TP que pour le PSE22071A.**



Les groupes de supervision pour le stage initiation pratique 1 et 2 seront déterminés au début septembre. Pour cette raison, le TP que vous aurez choisi n'est pas définitif. S'il y a lieu, un courriel vous sera acheminé le moment venu afin de vous aviser du nouveau TP qui vous aura été attribué.

Stage d'intervention 1 et 2 (PSE32041A/PSE32042A)

Vous devez vous inscrire à la section inscription « **A STG** » du **PSE32041A** de **l'automne 2019** et choisir ensuite un **TP.**

Vous devez vous inscrire ensuite à la section inscription « **A STG** » du **PSE32042A** de **l'hiver 2020** et **choisir le même TP que pour le PSE32041A.**



La supervision du stage d'intervention 1 et 2 est prévue une fois par semaine (soit lundi ou jeudi). Par contre, au moment de l'inscription, la journée qui sera attribuée à l'étudiant par la coordination des stages ne sera pas encore connue, car certaines particularités du milieu de stage détermineront la vraie journée de supervision. À cet effet, ces particularités seront connues seulement vers la fin août et un courriel vous sera acheminé à cette même période pour vous informer officiellement des groupes qui seront formés. En d'autres mots, lors de votre inscription, le TP que vous aurez choisi n'est pas définitif. En ce sens, il est totalement inutile de contacter la coordination des stages pour communiquer vos préférences de supervision.

La relation psychoéducative ((PSE3202T)/(PSE32021A/PSE32022A))

Le cours PSE3202T est remplacé par le cours séquentiel PSE32021A/PSE32022A. Malgré tout, c'est bien au cours PSE3202T que vous devez vous inscrire à l'automne 2019, car il s'agit du cours présent dans votre structure de programme. Par contre, concrètement, vous suivrez le cours séquentiel PSE32021A/PSE32022A avec les étudiants du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. Une note finale sera attribuée au cours PSE3202T à la fin du trimestre d'hiver 2020 seulement et une mention ATN sera attribuée au cours pour le trimestre d'automne 2019.